

Déchets verts

La déchèterie verte est ouverte tous les samedis (sauf jours fériés) de 10H00 à 11H00.

Les déchets suivants sont acceptés :

- Branches d'un diamètre de maximum de 12 centimètres et d'une longueur de 2 mètres.
- Les fagots ficelés d'un diamètre de 50 centimètres maximum.
- Le gazon, les feuilles, le foin, les déchets de jardin, les copeaux de bois non traités ou vernis.
-

Par contre, les sacs biodégradables ne sont pas admis.

Les cendres de bois doivent être éliminées par le biais du sac à ordures taxé SIDP.

Attention au risque d'incendie ! Les cendres peuvent contenir des braises incandescentes plusieurs jours. Les cendres doivent être entreposées **au minimum 3** jours dans un récipient fermé et entreposé sur un socle incombustible.

Déchets spéciaux

Les principaux déchets spéciaux de ménage sont les produits chimiques et techniques, tels qu'acides et bases, solvants, produits de nettoyage et d'entretien, produits chimiques pour la photographie, vernis, peintures, colles, décapants, antirouilles, produits pour la conservation du bois.

Ces déchets sont collectés **gratuitement** par les centres régionaux de collecte des déchets spéciaux des ménages, soit pour le district de Porrentruy par :

Station d'épuration du SEPE, Zone industrielle, Bonne-Fontaine 8, 2900 Porrentruy
Tél. 032/466.33.66.

Ledit centre de collecte est ouvert tous les 3^e lundi du mois de 14H00 à 17H00. En cas de jour férié, report au 4^{ème} lundi du mois.

Nous vous rappelons que SEUL un tri correct de vos déchets permet de maintenir les coûts d'élimination. Ne pas apporter et déposer n'importe quel type de déchets est aussi une marque d'égard et de respect envers les personnes qui s'occupent de garder cet endroit propre. L'écopoint n'est pas une déchèterie dans laquelle TOUT peut-être déposé.